



Contrat de partenariat Etat-Région Bretagne-Association des îles du Ponant

Ouessant - 10 juillet 2015

Communiqué de presse

Les maires des communes insulaires se sont réunis dès 1971 au sein de l'association des îles du Ponant qui rassemble aussi des conseillers généraux, députés, sénateurs, représentants des chambres consulaires, comités des pêches, offices de tourisme, des compagnies de transport...

Elle s'est dotée d'une grande ambition : offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Pour cela, ses actions se déclinent en trois grands volets :

- faire connaître la spécificité des îles et, d'une manière plus globale, relayer les problématiques des îles aux niveaux départemental, régional, national et européen ;
- apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et renforcer leur capacité d'action ;
- offrir un lieu de débat et d'échanges sur les enjeux de développement, d'aménagement et de protection des territoires insulaires.

L'AIP qui intervient dans de nombreux domaines (les finances, les services publics l'aménagement du territoire, le tourisme, l'environnement, l'urbanisme, la culture...) est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les questions insulaires.

En Bretagne

L'Etat et la Région Bretagne ont décidé de renouveler leur engagement pour la période 2015-2020 dans un contrat territorial de partenariat spécifique aux îles de Bretagne.

Pour cela, au nom des 12 îles de Bretagne, l'AIP a animé les travaux des maires et collectivités pour actualiser en 2014, le diagnostic des territoires insulaires et définir les enjeux intéressant l'action de l'Etat et de la Région Bretagne. Ce travail a conduit à identifier trois axes d'actions majeurs pour leur développement :

- Le premier se rapporte aux conditions de la vie sur les îles, il inclut le logement et les services essentiels aux populations.
- Le second se rapporte au soutien des activités économiques, qu'elles soient traditionnelles ou nouvelles.
- Le troisième concerne la transition écologique et la transition énergétique, la qualité environnementale des paysages et des patrimoines historiques, culturels, naturels, et est la base même du potentiel de développement des îles.

Ce Contrat est signé le 10 juillet, jour de la première conférence des îles qu'il a inspirée, par les trois partenaires :

L'Etat représenté par Monsieur le Premier Ministre, Manuel VALLS

La Région Bretagne par Monsieur le Président, Pierrick MASSIOT

L'association des îles du Ponant par Monsieur le Président, Denis PALLUEL.

Il contractualise les moyens qui seront mis en œuvre pour les îles sur la période 2015 à 2020.

Dans le cadre de ce contrat, l'Etat garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 M€ de crédits du fonds national d'aménagement du territoire.

La Région Bretagne garantit, en complément des crédits de partenariat conclus avec les Pays, une dotation de 6,05 M€.